

[Campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux](#) [1]

**Instruction interministérielle n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2022**

*Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité* - N° 2022/11 du 13 mai 2022

Cette instruction a pour objet de préciser les orientations pour l'exercice budgétaire 2022 dans les établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle présente, d'une part, les priorités d'action dans le champ médico-social et, d'autre part, la détermination et les modalités de gestion des enveloppes déléguées aux agences régionales de santé (ARS).

[Consulter l'instruction \(Bulletin officiel Santé-Protection sociale-Solidarité\)](#) [2]

### Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/campagne-budg%C3%A9taire-des-%C3%A9tablissements-et-services-m%C3%A9dico-sociaux>

[2] <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022.11.sante.pdf#page=155>